

D.2017.07.05.1.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 5 Juillet 2017

1 - TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS

1.4 – Etudes d'aménagement urbain de l'environnement proche des stations de la troisième ligne de métro « Toulouse Aerospace Express » - lot n° 5 : lot transversal - Avenant n° 2 au marché n° M 2016 011 conclu avec le groupement TRANSITEC/SETEC : Autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille dix-sept, le cinq juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann jusqu'au point 1.1)	Absent-Excusé à/c du point 1.2
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 1.5
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Carneiro à/c du point 1.2)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X	X (M. Aujoulat à/c du point 1.2)	
BACOU Denis	X	X (M. Guyot à/c du point 2.1)	
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2016.07.6.1.6 du 6 juillet 2016, le Comité Syndical a autorisé le Président du SMTC à signer avec le groupement TRANSITEC/SETEC, le marché n° M 2016 011, pour un montant de 354 380,00 € HT, pour les études du lot n°5 : lot transversal, approche globale de la mobilité et des déplacements tous modes sur le périmètre d'étude.

Par délibération D.2017.05.24.3.2 du 24 mai 2017, le Comité Syndical a autorisé le Président du SMTC à conclure avec le groupement TRANSITEC/SETEC, l'avenant n°1 au marché n° M 2016 011, pour un montant de 21 525,00 € HT, portant ainsi le montant du marché à 375 905,00 € HT.

Dans le cadre de l'évolution du projet Toulouse Aeropace Express sur sa partie Sud-Est, une nouvelle station a émergé sur le site de Montaudran Sud, qui nécessite une étude complémentaire, sur la base des données existantes.

Le présent avenant 2 a pour objet de commander une étude complémentaire pour la station Montaudran Sud nécessaire à la finalisation des études urbaines.

Cette étude reprendra strictement pour la nouvelle station Montaudran Sud les missions 2 et 3 du cadre méthodologique forfaitaire proposé par le groupement titulaire du présent marché et retenu par le SMTC-Tissé.

Compte tenu de la prise en compte de données existantes, le montant proposé par le groupement titulaire est de 12 900,00 € HT, soit une réduction de environ 25% par rapport au montant initialement prévu dans le marché.

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

1) Montant du marché initial	354 380,00 € HT
2) Montant avenant n°1	21 525,00 € HT
3) Montant du présent avenant n°2	12 900,00 € HT

Montant total du marché (initial + avenants)	388 805,00 € HT
--	-----------------

Le montant du présent avenant n° 2 est ainsi arrêté à 12 900,00 € H.T. et le montant initial du marché est porté de 354 380,00 € HT à 388 805,00 € HT soit une augmentation de 9,7 %.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 27 juin 2017 émis un avis favorable à la conclusion de l'avenant n° 2 au marché n° M 2016-011.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 2 au marché n° M 2016-011 conclu avec le groupement TRANSITEC/SETEC.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

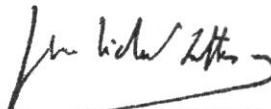
ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 2 au marché M 2016-011 conclu avec le groupement TRANSITEC/SETEC pour un montant de 12 900,00 € HT.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

			AVENANT N° 2
--	---	--	---

Avenant n° 2

Marché n° M 2016-011 du 01 août 2016

Objet : Etude d'aménagement urbain de l'environnement proche des stations de la troisième ligne de métro "Toulouse Aerospace Express"

Lot 5: Lot transversal - Approche globale de la mobilité et des déplacements tous modes sur le périmètre d'étude

Montant initial du marché :

MONTANT HT : 354 380,00 EUROS

MODIFICATION(S) ANTERIEURE(S)				
Nature de l'acte	N°	Date	Objet	Nouveau Montant
Avenant	1	Juin 2017	Prestations complémentaires de comptages	375 905,00 €HT

Entre,

Tisséo-SMTC
7, Esplanade Compans Caffarelli
BP 11120
31011 Toulouse cedex 6

D'une part,

Et,

Le groupement TRANSITEC/SETEC
172 Avenue Franklin Roosevelt
69500 Bron

D'autre part,

Il a été décidé de conclure le présent avenant n° 2 au marché n° M 2016-011 du 01 août 2016

Le marché dont la désignation est mentionnée page 1 est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

ARTICLE 1 – Objet de l’avenant

Dans le cadre de l'évolution du projet Toulouse Aerospace Express sur sa partie Sud-Est, une nouvelle station a émergé sur le site de Montaudran Sud, qui nécessite une étude complémentaire, sur la base des données existantes.

Le présent avenant 2 a pour objet de commander une étude complémentaire pour la station Montaudran Sud nécessaire à la finalisation des études urbaines.

Cette étude permettra d'engager la réflexion sur un périmètre élargi à 22 stations, en reprenant strictement pour la nouvelle station Montaudran Sud les missions 2 et 3 du cadre méthodologique forfaitaire proposé par le groupement titulaire du présent marché et retenu par le SMTC-Tisséo.

Compte tenu de la prise en compte de données existantes, le montant proposé par le groupement titulaire est de 12 900,00 €HT, soit une réduction de environ 25% par rapport au montant initialement prévu dans le marché.

Ce montant est affecté aux honoraires non forfaitaires du marché.

Le montant des honoraires non forfaitaires du marché passe ainsi de 72 745,00 € HT (après avenant n°1) à 85 645,00 € HT.

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

1) Montant du marché initial	354 380,00 € HT
2) Montant avenant n°1	21 525,00 € HT
3) Montant du présent avenant n°2	12 900,00 € HT

Montant total du marché (initial + avenants)	388 805,00 € HT
--	-----------------

Le montant du présent avenant n° 2 est ainsi arrêté à 12 900,00 € H.T. et le montant initial du marché est porté de 354 380,00 € HT à 388 805,00 € HT soit une augmentation de 9,7 %.

La répartition des honoraires entre les membres du groupement est la suivante :

- Transitec : 100% ;
- Setec : 0%.

La présente étude sera livrée dans les mêmes délais que la fin de la mission 3 du marché.

ARTICLE 2 – Clauses et conditions générales

Toutes les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour des faits antérieurs à la conclusion du présent avenant ainsi qu'à toute réclamation et recours sur des motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170707-20170705-1-4D-
DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

ARTICLE 3 – Cession et nantissement des créances issues du marché

L'exemplaire unique du marché initial destiné à être remis à l'établissement de crédit en cas de cession de nantissement de créances, conformément à l'article 106 du Code des marchés publics :

- ☐ a été restitué au SMTC afin de le modifier conformément aux dispositions du présent avenant.
- ☐ n'a pas été restitué au SMTC pour les motifs suivants : avenant sans incidence financière.

Fait en un seul original,

A _____, le
Le Titulaire du Marché
(« lu et accepté » + cachet)

A Toulouse, le :
Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur/de
l'Entité Adjudicatrice